

COMPTE RENDU DU COMITE DE RIVIERE

Le mardi 7 février 2012 à Eyguians (salle polyvalente)

MEMBRES DU COMITÉ DE RIVIÈRE PRÉSENTS :

- M. GAST – Président du SMIGIBA
- M. BOIVIN - Représentant de la présidente de la Communauté de communes du Haut Buëch
- Mme DURAND - Représentant de la présidente de la Communauté de communes du Haut Buëch
- M. AUBIN - Représentant du président de la Communauté de communes des Deux Buëch
- M. MATHIEU – Représentant du président de la Communauté des Communes du Serrois
- M. REYNAUD – Représentant du président de la Communauté des Communes des Baronnies
- M. JOUVE – Représentant du président de la Communauté des Communes du Laragnais
- Mme TARBOURIECH – Elue du Conseil Régional PACA dans les Hautes Alpes
- Mme FRANCCART – Représentante du président du Conseil Régional PACA
- M. VOLLAIRE – Représentant du président du Conseil Général des Hautes Alpes
- Mme MOLINIER - Représentante du directeur de la Direction Départementale des Territoires 05 et de la Préfecture des Hautes Alpes
- Mme GUILLERMIN - Représentante du directeur de l'Agence de l'Eau RMC
- M. DOUCENDE – Représentant du président de la FDAAPPMA des Hautes Alpes
- M. CHOFFEL – Président de l'AAPPMA du Haut Buëch
- M. PASQUET - Président de l'AAPPMA de Gap
- M. PELLOUX – Représentant du président de la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes
- M. VATBOIS – Représentant du directeur de la société TRANSALPES
- M. GARRAUD - TRANSALPES
- M. JOUVE – Représentant du président de la FDSIGE

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES :

- M. PIGNOLY – Directeur du Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de Durance
- Mme CAROD – Chargée de mission au Syndicat Mixte des Baronnies Provençales
- Mme PETIT – Chargée de mission à la FDSIGE
- M. MOYNIER – Chargé de mission à la Chambre d'Agriculture des Hautes Alpes
- Mme LAMPE – Chargée de mission au SMIGIBA
- Mme VASSAS – Chargée de mission au SMIGIBA
- Mme NOGUER – Chargée de mission au SMIGIBA
- Mme MARQUE ALONZO - Chargée de mission au SIEM
- Mme DELADOEUILLE – Technicienne à la Communauté des Communes du Serrois
- M. JOUVE – Président de l'ASA du Céans

Excusés:

- Mme PINET, Présidente de la Communauté de Communes du Haut Buëch
- M. CHAUTANT - Représentant du président de la Communauté de communes des Deux Buëch
- Mme CARRETERO – Communauté de communes du Val de Méouge
- M. MICHEL- Représentant du président de la Communauté des Communes des Baronnie
- M. VASELLI - Représentant du président de la Communauté des Communes des Baronnie
- M. GUILLAUME - Président du Conseil Général de la Drôme
- M. LIENARD – Représentant du directeur de l'ONF 05
- Mme PANDINI – Représentante du directeur de l'Agence de l'Eau RM&C
- M. POGNART - Représentant du délégué régional de l'ONEMA
- M. ZURBACH – Représentant du directeur de EDF-UPM
- M. D'HEILLY - Président de la Communauté des Communes du Serrois

ORDRE DU JOUR:

- État d'avancement du programme d'actions à la fin 2011;
- Perspectives 2012;
- Bilan.

INTRODUCTION

M. GAST salue le travail réalisé par l'ancien président du SMIGIBA, M. BOIVIN, auquel il a succédé au mois de juillet 2011. Pour ce premier comité de rivière en tant que président du SMIGIBA, M. GAST propose un tour de table afin que chacun des participants puisse se présenter et intervenir et prononcer sur le déroulement du contrat de rivière et sur ses propres attentes vis à vis de cette démarche. En effet, à cette période est marquée par le bilan à mi-parcours du contrat de rivière et; la perception des partenaires est nécessaire pour engager la suite des actions. M. GAST présente la composition de l'équipe technique qui s'est étoffée en milieu d'année 2011.

L'élection du nouveau président du comité de rivière est unanime, Monsieur Jean-Claude GAST succède à Monsieur Jean-Pierre BOIVIN.

TOUR DE TABLE

David DOUCENDE, chargé de mission de la Fédération de Pêche : L'année 2011 est marquée par un travail conséquent avec les techniciens. Le contrat de rivière avance bien. Au niveau de la pêche, les actions en faveur de ~~ont favorisé~~ la réhabilitation des adoux ont été engagées depuis 2010 ; en effet, 1 à 3 adoux sont réhabilités tous les ans. En 2012, la réhabilitation de ces milieux remarquables se poursuivra.

Jean PASQUET, président de l'AAPPMA de Gap : Des projets de réhabilitation des adoux émergent sur le territoire de l'AAPPMA de Gap avec des problèmes de foncier à régler.

Jean-Pierre CHOFFEL, président de l'AAPPMA du Haut Buëch : au sein de son AAPPMA, les travaux de réhabilitation des adoux s'effectuent depuis plusieurs années avec des bénévoles. M. CHOFFEL souhaiterait que des travaux supplémentaires de réhabilitation soient effectués avec le SMIGIBA. L'efficacité de la réhabilitation sur les adoux est réelle avec par exemple 78 frayères dénombrées en janvier 2012 sur l'adoux des Glacières (Aspres sur Buëch), deux ans après sa restauration et 39 frayères sur l'adoux de la Garenne (Aspremont).

Jean-Pierre BOIVIN souligne l'efficacité de l'équipe salariale du SMIGIBA, aujourd'hui étoffée, et fait part du retour très positif des administrés notamment suite à la diffusion du Guide du Riverain réalisé par le SMIGIBA. M. BOIVIN s'adresse aux élus en précisant qu'il faut soutenir le SMIGIBA car le contrat de rivière est un outil très important pour la vallée. M. BOIVIN confirme le bénéfice de l'entretien des adoux.

Hervé MOYNIER est en poste depuis peu de temps à la Chambre d'Agriculture 05 et a peu de retour sur le contrat de rivière. Il exprime la crainte du monde agricole, un des principaux utilisateurs de la ressource en eau, sur la réglementation concernant les futurs prélèvements autorisés. La Chambre d'Agriculture a été désignée Organisme de Gestion Unique. Le contrat de rivière est un outil fondamental car il permet de dégager du temps pour accompagner les irrigants.

Jean-Luc PELLOUX représentant de la Chambre d'Agriculture et agriculteur sur la commune de Veynes fait part de ses inquiétudes sur les volumes d'eau minimums nécessaires pour satisfaire les besoins agricoles et sur l'augmentation du prix de l'eau.

Rémi GARRAUD rappelle que Transalpes est signataire du contrat de rivière. Le contrat de rivière permet de coordonner les travaux réalisés dans le lit et précise que le SMIGIBA assure un soutien technique. M. GARRAUD indique qu'il est toujours possible d'améliorer les relations même si aujourd'hui, le fonctionnement est satisfaisant.

Jacques VATBOIS en tant que gestionnaire des canalisations du Transéthylène, précise que le SMIGIBA est un soutien technique et réglementaire dans les travaux de protection du pipeline.

Anne-Françoise PETIT, chargée de mission à la FDSIGE : l'action prévue au contrat de rivière, à savoir

| l'équipement des ASA [deen](#) moyen de comptage, est terminée. Les ASA ont [dû](#) financer leurs installations.

| Didier JOUVE, [agriculteur sur la vallée du Céans](#), est en attente de travaux sur les affluents.

| Brigitte DELADOEUILLE, [technicienne à la CC du Serrois](#) rappelle la participation active de la communauté de communes du Serrois lors de l'élaboration du contrat de rivière. Mme DELADOEUILLE exprime la difficulté de la place de l'échelon intercommunal par rapport aux actions sous maîtrise d'ouvrage des communes. Mme DELADOEUILLE souhaiterait des informations supplémentaires sur les actions du SMIGIBA.

Amandine MARQUE ALONZO : chargée de mission au SIEM depuis peu et remplace Emilie GILLET AURAY.

| Marie-France DURAND représente la communauté de communes du Haut Buëch [et élue au SMIGIBA](#).

| Sandie GUILLERMIN, [représentante de l'Agence de l'Eau](#), fait remarquer la qualité de l'équipe technique du SMIGIBA, avec de nombreux projets qui sont sortis en 2011. Mme GUILLERMIN souligne également qu'il y a des axes d'améliorations. Ses attentes au niveau du bassin versant en terme de communication, concertation ont pour objectif de concilier la réglementation, les usages et les différents publics concernés. Des études importantes se déroulent sur le territoire et la concertation est envisagée sur les thèmes des volumes prélevables et du plan de gestion des alluvions. Actuellement le contrat de rivière est à mi-parcours, le bilan sera présenté en comité d'agrément avec des ajustements possibles pour être en phase avec la réglementation européenne.

| Henri PIGNOLY, [directeur du SMAVD](#), rappelle que le Buëch est l'un des principaux affluents de la Durance. Le SMAVD est également porteur d'un contrat de rivière, synchrone à celui du Buëch et est opérateur Natura 2000. Le travail mené sur la Durance est similaire à celui du Buëch avec en plus la compétence « aménagement ». Le SMAVD est [un gestionnaire](#) reconnu [comme EPTB \(Etablissement Public Territorial de Bassin\)](#), il est [à ce titre](#) chargé de la coordination et de la cohérence des actions menées sur le bassin versant [de la Durance](#) avec les autres structures de gestion. M. PIGNOLY termine sur la mutualisation des moyens et sur la réflexion à mener pour inventer une structure qui permettrait d'unir toutes les instances y compris partenaires financiers présents sur le bassin versant de la Durance

| Gilles VOLLAIRE, [représentant du Conseil Général 05](#), précise que le CG05 est également partenaire signataire du contrat de rivière et [également](#) porteur de certaines actions inscrites au contrat, comme le suivi de la qualité des eaux et les travaux de passe à poisson au seuil de Chiala à Veynes. M. VOLLAIRE souligne que l'équipe du SMIGIBA est actuellement plus étoffée que celle du CG05 et qu'un long chemin a déjà été fait. Une réflexion est à mener pour favoriser la fusion avec le SIEM, structure de gestion de la Méouge. M. VOLLAIRE espère une mutualisation des moyens pour la gestion de la ressource en eau.

| Pierre Yves REYNAUD suppléant [d'un élu du SMIGIBA](#) à la CCIB? soutient le contrat de rivière comme étant un bon outil de travail pour les élus et remercie le SMIGIBA pour le soutien apporté.

| Julie MOLINIER, [chef de service eau et environnement de la DDT05](#), précise que même si le contrat de rivière n'est qu'à mi-parcours, de nombreux travaux ont déjà été réalisés. Le contrat de rivière du Buëch est ambitieux et équilibré sur le contenu des actions proposées. Mme MOLINIER rappelle que les services de l'État sont à la disposition du SMIGIBA pour continuer à avancer dans le même état d'esprit qu'actuellement.

Marie TARBOURIECH représente le Conseil Régional PACA pour la deuxième année. Le contrat de rivière du Buëch compile de nombreuses actions. Mme TARBOURIECH développe argumente sur l'action menée par le Conseil Régional PACA pour prendre la reconnaissance d'en compte les caractéristiques des cours d'eau des zones montagneuses qui ne sont pas reconnus au niveau national. Un travail politique est à mener pour faire appliquer la DCE. Mme TARBOURIECH insiste sur le fait qu'il ne faut pas opposer la mise en valeur de l'agriculture et des prélèvements associés, à l'environnement. En effet, si les canaux ne sont pas exploités, l'impact sur l'environnement est direct.

Christel FRANCAERT, de la région PACA, a suivi toute la démarche d'élaboration du contrat de rivière et rejoint l'avis des précédents partenaires techniques et financiers sur l'avancée du contrat de rivière avec une véritable implication des équipes techniques et politiques. Mme FRANCAERT salue la décision des élus du SMIGIBA quant à l'embauche du technicien de rivière, ce qui prouve une réelle implication politique. La Région accompagnera le contrat de rivière au moins jusqu'en 2014. L'union des deux structures de gestion présentes sur le bassin versant du Buëch (SIEM et SMIGIBA) est souhaitée.

Patrick AUBIN félicite la présence de nombreux partenaires à ce comité de rivière. M. AUBIN souhaiterait que plus d'élus prennent conscience de l'intérêt d'une structure comme le SMIGIBA et le bénéfice qu'il en ressort pour les cours d'eau.

Bernard MATHIEU rejoint l'avis de M. AUBIN sur l'implication difficile de certains élus du territoire. M. MATHIEU est bien conscient du manque de communication et propose une rencontre plus régulière des élus pour les sensibiliser et les informer des actions menées par le SMIGIBA.

Jean-Paul JOUVE confirme le discours de M. AUBIN et M. MATHIEU.

Aurélien CAROD complimente le travail effectué depuis 4 ans et est satisfaite des relations avec l'équipe technique du SMIGIBA, partante pour monter des projets en commun, comme la Journée de l'Eau qui s'est déroulée à Rémuzat en novembre 2011. Mme CAROD soutient le SMIGIBA dans le travail de lutte contre les espèces envahissantes, la restauration et la gestion des milieux, notamment adoux et prairies humides. Mme CAROD informe que la gestion des risques par le futur Parc est possible en partenariat avec le DATAR et la Région PACA, tout comme la préservation des espèces, telles que l'Apron. Le SMBP soutient la fusion du SMIGIBA avec le SIEM.

Le tour de table se termine avec la présentation de l'équipe du SMIGIBA. A l'issue de celui-ci, Mme NOGUER remercie toutes les personnes présentes et attend des retours sur le fonctionnement du comité de rivière et du contrat de rivière. L'équipe du SMIGIBA a changé et s'est étoffée en 2011 avec l'embauche d'un technicien de rivière (Cyril RUHL) en juillet 2011 et l'embauche d'une nouvelle secrétaire comptable (Cindy CHAIX). Suite à la démission du précédent Président du SMIGIBA, Jean-Pierre BOIVIN, une élection s'est déroulée en juillet 2011 en faveur de Jean-Claude GAST.

1 ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS À LA FIN 2011

La signature du contrat de rivière a été effective au 30 septembre 2008. Certaines actions ont été engagées comme prévu, d'autres présentent un certain retard. Une présentation de l'état d'avancement de l'ensemble des actions est faite au comité de rivière.

Les tableaux en annexe de ce compte rendu font la synthèse. Voici quelques commentaires :

Volet A1 « Assainissement des collectivités » :

Toutes les actions prévues au contrat ont commencé. Une seule STEP station d'épuration est terminée entièrement depuis un an et demi, il s'agit de la station d'épuration de Serres dimensionnée pour 2700 Équivalents habitants et pour un montant total de 2 Millions d'euros hors taxes. Pour la commune de Veynes, aucune action n'est prévue pour l'instant. En marge du contrat de rivière, il est à noter la réalisation de la station d'épuration de La Roche des Arnauds.

Volet A2 « Observatoire de la qualité des eaux » :

Le Conseil Général 05 est maître d'ouvrage de cet observatoire. Les campagnes ont débuté en 2004 avec 16 points de contrôle ~~de~~ sur le Buëch pour le suivi quinquennal et 7 points de contrôle pour le suivi annuel. Le dernier suivi quinquennal s'est déroulé en 2009. Le CG05 fait remonter quelques problèmes bactériologiques, ainsi qu'un problème en 2009 sur la Blème en période de faible débit. Une légère dégradation est notée sur le Petit Buëch, un travail sur les eaux parasites de Veynes est à conduire pour éviter les rejets directs lorsque les canaux sont eau. A l'aval d'Aspres, est une légère dégradation apparaît mais la pollution est faible.

Volet B1 « Restauration de la ripisylve et gestion écologique » :

- Le programme de restauration de la végétation (B1.1) a débuté en 2009. Un maître d'œuvre (GREN) a été désigné de 2009 à 2011 ; à partir de 2012, le suivi des travaux se fera en interne, notamment grâce à l'embauche du technicien de rivière.
- Les travaux de franchissabilité du seuil des Savoyons (B1.2) devraient se dérouler à l'été 2012 sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général 05. M. VOLLAIRE rappelle que la première difficulté dans ce projet a été de régler le problème du foncier, en effet l'ouvrage appartenait à l'ASA. Une remise de l'ouvrage a eu lieu au bénéfice du CG05. Les financements sont aujourd'hui acquis ; à l'heure actuelle, le maître d'œuvre a été recruté. M. DOUCENDE précise que le seuil actuel est le seul ouvrage infranchissable dans le Buëch excepté le barrage de St Sauveur. Il félicite le CG05 en perspectives des travaux pour qui devraient conduire à la réalisation d'un seul rustique onéreux, qui devrait bien s'intégrer dans le fonctionnement dynamique de la rivière. M. VOLLAIRE souligne que le seuil nécessitera un entretien minimum, dont associé à l'enlèvement des embâcles. Par ailleurs, la franchissabilité du seuil par les kayaks est actuellement en cours de réflexion.
- L'étude de détermination des débits minimums biologiques (DMB) est en cours (sous maîtrise d'ouvrage du syndicat SMIGIBA) et est menée en parallèle de l'étude des Volumes Prélevables (EVP) sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'eau. Cette étude EVP a pour objet de faire l'état des lieux de tous les prélèvements d'eau sur le bassin versant et de quantifier les besoins pour répartir les volumes dédiés à chaque usage. L'étude des DMB se conduit en phase 4 de l'étude EVP. L'étude EVP est actuellement en phase 2 et un comité de pilotage se déroulera le 14 février 2012. Des ateliers de concertation seront organisés prochainement au niveau des collectivités et des irrigants usagers de la ressource.
- Des travaux de restauration piscicole des adoux (B1.6) ont débuté en juillet 2010 suite aux préconisations de l'étude menée dans le cadre de l'action B1.4. du contrat de rivière. Quatre adoux prioritaires ont été restaurés. On salue les AAPPMA locales qui ont travaillé en parallèle sur d'autres adoux. L'objectif de la restauration de ces milieux est de les diversifier les écoulements afin de décolmater les tronçons envasés pour favoriser la fraie de la Truite Fario en particulier en restaurant et en aménageant des frayères. Depuis plusieurs années, l'ONEMA suit l'évolution de ces frayères nids et le bénéfice des travaux engagés s'est traduit par une augmentation du nombre de frayères. Par exemple, après la campagne de travaux de restauration de l'adoux des Glacières, 60 frayères ont été recensées en 2010 et 78 frayères en 2011. M. CHOFFEL précise qu'il y a environ 1000 alevins par nid et annonce que 18_000 alevins de souche atlantique sont introduits déversés tous les ans dans le bassin versant du Buëch. M. DOUCENDE précise que les adoux sont également des milieux privilégiés pour les écrevisses à pattes pieds blanches et les espèces à vocation patrimoniales telles que le bBlageon et le Cehabot. Les adoux ont un rôle écologique directe sur les truites mais constituent aussi un des zones de refuge en étiage sévère pour les poissons et invertébrés aquatiques. Des études vont débuter pour montrer l'intérêt des adoux sur pour les autres espèces. M. DOUCENDE rappelle les résultats de l'étude génétique menée sur 300 poissons truites (10 stations échantillonnées) pour déterminer les caractéristiques des la truites du Buëch ceux-ci Les résultats indiquent que 98 % des I truites farios sont sont autochtones et la population

est peu influencée par l'alevinage. L'intérêt est donc d'améliorer les conditions d'habitat et de reproduction de la faune piscicole pour maintenir et développer ces populations autochtones. Il faut donc résoudre les problèmes de milieu si les poissons disparaissent...

- Les travaux d'éradication de la renouée du Japon (B1.8) seront menés en 2012 sur les massifs implantés sur le Petit Buëch à l'aval de Veynes et sur les massifs présents dans le rif de St Marcellin sur la commune de Veynes également. Le montant initialement indiqué dans l'action du contrat de rivière (60.000 €) est largement revu à la hausse, notamment en raison de la découverte de nouveaux massifs à la suite de la signature du contrat de rivière.
- Les projets d'animation et de travaux concernant quelques zones humides sur le territoire du Buëch n'ont pas pu être démarrés (fiches B1.9, B1.10 et B1.11).

→ 35 % des dépenses ont été engagés pour le volet B1.

Volet B2 « Protection contre les crues » :

- L'action concernant la mise en place d'un observatoire sur le Buëch (B2.1) a été modifiée au profit de la réalisation du plan de gestion des alluvions du Buëch et de ses principaux affluents. L'action a débuté en novembre 2011.
- Le diagnostic des digues (B2.2) est en cours sur les communes de la Faurie, Aspremont, Serres, Montrond, Veynes et Laragne. Une série de ~~Des~~ travaux découleront de ces diagnostics, la mise en œuvre des actions prévues dans ce sens dans le contrat de rivière pour ~~raient~~ debuter dès que les propositions de confortement dans le cadre ~~desu~~ diagnostics des digues seront précisées.
- L'étude de transport solide sur le Grand Buëch (B2.3) portée par la DDT05 a été finalisée et un zoom est proposé au niveau d'Aspremont où un stock conséquent de matériaux s'amoncelle en amont du pont de la route départementale. A l'automne 2011, la DDT05 a entrepris l'enlèvement d'un volume de 2000 m3 en amont de ce pont.
- Les opérations de curage (B2.5) concernent les communes d'Aspremont et de Serres. Pour Aspremont, les conclusions de l'étude de transport solide menée sur le Grand Buëch permettront d'élaborer une gestion des sédiments si besoin. Concernant la queue de retenue de Serres, un comité de suivi devrait se dérouler au printemps 2012 ~~au lieu~~ pour déterminer les objectifs des études menées par EDF. Le SMIGIBA a fait faire une campagne de relevés topographiques dans la traversée de Serres pour permettre d'affiner les modèles mathématiques développés par EDF. Les résultats de ces études devraient être connus première moitié de l'année 2012~~4~~.
- L'action B2.6 concernant le traitement des iscles faisant obstacle aux écoulements (B2.6) n'a pas débuté, cette action pourra être engagée dès que le plan de gestion des alluvions justifiera les entretiens nécessaires.
- La mise en œuvre du piège à graviers en amont de la confluence avec la Durance (B2.7) a débuté en 2010 et des travaux devraient se dérouler à l'été 2012.
- Les opérations de confortement des ouvrages de protection contre les crues sur les communes de La Faurie (B2.9) et de Veynes (B2.11) sont en attente des conclusions du diagnostic des digues mené dans la fiche B2.2.
- Le projet de protection par technique mixte (enrochement sous fluvial et caisson végétalisé sur le talus) de la digue de Bouriane sur la commune de St Julien en Beauchène a été réalisé en interne. Les travaux

devraient être menés en 2012.

- La commune de Lagrand suite au diagnostic de la digue rive droite de la Blaisance (B2.13) souhaite élargir la Blaisance en rive gauche au bénéfice des habitations en rive droite et de la station de pompage en rive gauche. Le Dossier Loi sur l'Eau est en cours de rédaction par les techniciens du SMIGIBA.
- Les actions prévues sur Chateauneuf de Chabre (B2.14), Trescléoux (B2.15), Serres (B2.16), Lus-la-Croix-Haute (B2.18), Le Saix (B2.21) n'ont pas débuté.
- Des propositions de travaux pour protéger la canalisation d'eau potable AEP de Chabestan ont été ~~proposés~~ présentées par le SMIGIBA au SIVU de Chabestan-La Bâtie (B2.26). Le SMIGIBA est en attente des remarques et des décisions du SIVU de Chabestan. Le choix n'a pas encore été fait.
- L'étude hydraulique du torrent de Véragne dans la traversée de Lazer (B2.27) s'est déroulée en 2010. Malgré un certain nombre de dysfonctionnements, cette étude n'a pas aboutie à la réalisation des travaux malgré l'incision marquée et les enjeux conséquents.
- Les travaux de confortement des traversées de la canalisation d'éthylène par Total Petrochemical (B2.28) ont débuté en 2008. La tranche partielle de 2012 a été anticipée sur le point de faiblesse identifié en amont de la commune de St Julien en Beauchène. En effet, suite à la crue du 5 novembre 2011, des travaux d'urgence ont été conduits pour limiter les risques de sollicitation de la canalisation. Mme MOLINIER demande si le programme global des travaux à réaliser dans la vallée du Buëch a été arrêté pour les années à venir. S-suite au courrier récent de Total pour la DDT précisant ~~que Total~~ abandon ~~du~~ le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour l'ensemble des opérations, elle s'inquiète de la multiplication des interventions en urgence comme celle de novembre 2011. M. GARRAUD fait part des difficultés rencontrées avec certains propriétaires pour poursuivre le dossier d'autorisation. M. GARRAUD mentionne également que les travaux de novembre 2008 étaient les derniers ~~prévus dans le budget de Total~~ projetés dans le cadre du contrat de rivière. Mme MOLINIER insiste sur l'importance d'un dossier d'autorisation global pour éviter la répétition des interventions d'urgence. En effet, les travaux de protection de la canalisation ont un impact certain sur le milieu et le fonctionnement de la rivière, que seul un dossier global pourrait mettre en évidence. Mme NOGUER rappelle que la canalisation est dans l'espace de mobilité du Buëch et que cette infrastructure va jouer un rôle important dans la définition de celui-ci. Mme MOLINIER précise que Total est l'un des principaux aménageurs de la vallée, une vision globale des travaux à venir est nécessaire.

Mme DELADOEUILLE demande quelle est la visibilité pour les actions non engagées dans ce volet. Mme NOGUER rappelle que la mise en œuvre de certaines actions dépend du diagnostic des digues de classe C, de la volonté des communes et des maîtres d'ouvrage. Pour certaines actions, le projet est abandonné, c'est notamment le cas de la protection de la ~~STEP~~ station d'épuration d'Eyguians (celle-ci ~~la~~ STEP va être déplacée).

Mme GUILLERMIN signale que le diagnostic des digues permettra également d'alimenter le plan de gestion des alluvions. En effet, ~~selon~~ les actions proposées dans le cadre du plan de gestion devront prendre en compte l'état des ouvrages.

→ 18 % des dépenses prévues au contrat de rivière ont été engagées.

Volet B3 « Gestion de la ressource en eau » :

- Un réseau de mesures des débits du Buëch a été installé en août 2009, il est composé de trois stations automatiques de mesures des hauteurs et des vitesses de l'eau (La Roche, La Faurie et Laragne). Des échelles limnimétriques ont également été posées sur 4 affluents du Buëch. En 2011, un courantomètre a été acheté pour effectuer le tarage des stations, c'est à dire relier les hauteurs d'eau à une valeur de débit.
- Le poste d'animateur irrigation (B3.4) a été confié récemment à Hervé MOYNIER qui accompagne les irrigants avant le bilan de l'étude des volumes prélevables, notamment dans leurs projets de passage de modernisation de leurs réseaux ~~du~~ gravitaires ~~ss~~ à l'aspersion et l'amélioration des réseaux.

- Les travaux de sécurisation (B3.5) de la ressource en eau sont en attente et Mme NOGUER annonce que les projets pourraient être financés par le FEADER à hauteur de 80%.

→ 82 % des dépenses ont été faites sur ce volet.

Volet C1 « Animation et coordination » :

- Deux chargées de mission sont en charge de la coordination des actions du contrat de rivière et de la gestion physique du Buëch. Une chargée de mission pour le en-charge du suivi administratif et financier du contrat de rivière a été recrutée à 80% en mai 2011.

Volet C2 « Communication et valorisation » :

- Le site internet (www.smigiba.fr) est actualisé en interne.
- Le cahier des charges de prescriptions des travaux en rivière (C2.3) n'a pas été réalisé.
- Le guide d'entretien à destination des riverains des cours d'eau (C2.4) a été envoyé à toute la population de la vallée. Le retour est très positif sur le contenu du guide. On salue la mobilisation des élus de l'ensemble la plupart des communes dans la distribution du guide aux riverains et également tout au long de son pour la phase d'élaboration.
- Le projet pédagogique auprès des scolaires du bassin versant (C2.5) s'est poursuivi cette année et toutes les écoles classes primaires de cycle 3 ont pu bénéficier de ces animations. Cette année une journée de restitution des travaux des élèves est prévue le samedi 12 mai. C'est également l'occasion de créer une manifestation autour de la rivière et du SMIGIBA.
- La création d'un guide grand public (C2.6) sur le patrimoine du Buëch n'a pas été entreprise.

Volet C3 « Suivi et évaluation du contrat » :

- Le bilan mi-parcours est réalisé en interne. Il sera présenté le 2 juillet 2012 en commission d'agrément du comité de bassin. Ce bilan précise l'avancée des actions et souligne les problèmes rencontrés et les ajustements à prévoir pour la suite.

Les problèmes rencontrés sont les suivants :

- La sous-évaluation financière pour certaines actions, comme le diagnostic des digues et les travaux d'éradication de la renouée.
- L'équipe du SMIGIBA est régulièrement sollicitée par les communes ou les riverains pour apporter une assistance technique lors de travaux en rivière. Bien que ce rôle incombe totalement au SMIGIBA, cette charge de travail n'avait pas été anticipée lors de l'élaboration du contrat de rivière est demandée et attendue de la part des communes et des riverains.
- La pérennité de la structure : actuellement bien subventionnée, la structure n'a pas de lisibilité sur le maintien de ces aides étant donné les changements attendus, tels que le nouveau programme de l'Agence de l'eau.
- La non reconnaissance de la structure à l'échelle nationale, même si la lisibilité s'est améliorée avec la création de l'EPTB Durance.
- Le financement difficile des actions à venir notamment suite au plan de gestion des alluvions par les maîtres-d'ouvrage.

Les ajustements proposés sont les suivants :

- Continuité écologique de la Blaisance, affluent de 1ère catégorie piscicole possédant de nombreux seuils qu'il convient de supprimer ou d'aménager pour les rendre franchissables.

- Connaissance du fonctionnement des eaux souterraines par la mise en place de sondes piézométriques et de sondes de températures.
- Projet de STEP à la Bâtie Montsaléon.

2 PERSPECTIVES 2012

En plus des actions au programme 2012, les actions suivantes seront mises en place :

- Renouée à Lus-la-Croix-Haute : un contrat Natura 2000 a été signé par le SMIGIBA pour éradiquer les massifs de renouée présent sur la commune de Lus-La-Croix-Haute, à proximité du Grand Buëch ;
- Mise en place d'un protocole de suivi de la qualité des adoux en partenariat avec Natura 2000, la fédération de Pêche et l'ONEMA ;
- Suivi des travaux de scarification d'un atterrissement d'extraction dans la retenue de Serres ;
- Fusion avec le SIEM : les actions à mener sur la Méouge pourraient alimenter l'avenant du contrat de rivière du Buëch.

Discussion :

Suite à cette présentation, une discussion s'engage.

Jean-Claude GAST annonce qu'une concertation a débuté avec le monde agricole au sujet de l'érosion des terres agricoles bordant le Buëch et ses principaux affluents. Par ailleurs, un partenariat avec les utilisateurs du Buëch tels que Transalpes est souhaité par le président du Comité de Rivière.

Aurélié CAROD prend la parole en précisant que dans la finalisation de la démarche du Parc des Baronnies, des dossiers sont en cours de montage, dans ce cadre là, il est possible d'inscrire des actions du contrat de rivière.

Brigitte DELADOEUILLE pose la question de la gestion des plans d'eau, de leur traitement et de la nécessité du profil de baignade conformément à la nouvelle réglementation. Julie MOLINIER réagit en précisant que ce sujet est du ressort de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et de l'hydrogéologue.

Par ailleurs, Jean-Claude GAST demande si le traitement des eaux par chloration n'est pas impactant sur le milieu et ne comprend pas l'intérêt des périmètres de protections de captage sur la diffusion de polluants. Julie MOLINIER rappelle que les eaux chlorées se retrouvent à la STEP qui les traite avant de les restituer au milieu. Mme MOLINIER précise qu'il existe des systèmes de protection autres que les protections de captage pour réduire les sources de pollution, tout dépend de l'échelle concernée.

Jacques VATBOIS souhaiterait connaître le planning de l'étude du plan de gestion des alluvions.

Carolyne VASSAS détaille le planning de l'étude en fonction des 4 phases. La première phase devrait durer 4 mois et permettra de faire le diagnostic du territoire. La seconde phase devrait durer 3 mois et conduira à la détermination des objectifs de gestion après détermination de l'espace de mobilité et du profil en long d'objectif. La troisième phase s'étalera sur 3 mois pour aboutir à un programme d'actions et enfin la dernière phase durera 2 mois et s'attachera à proposer un réseau de suivi qui justifiera le déclenchement des actions. La concertation sera menée tout au long de ces phases et l'organisation de comité de pilotage entre chaque phase pourrait rallonger la durée totale de l'étude, initialement prévue sur 12 mois. A noter que la réunion de lancement de l'étude s'est déroulée le 2 février 2012.

Sandie GUILLERMIN, suite aux remarques des élus lors du tour de table en début de séance, valide la nécessité d'une stratégie de communication. Comment sensibiliser le territoire sur la rivière ? Communiquer, c'est asseoir la

pérennité de la structure dans le temps, pour cela, il faut maintenir l'action prévue dans le contrat de rivière (action C2.1) visant à déterminer la stratégie de communication sur le territoire.

| Joëlle NOGUER poursuit en indiquant que cette action est lui semble anachronique mais qu'elle peut être transformée pour faciliter la communication à venir.

Henri PIGNOLY explique que c'est le même combat pour le SMAVD, le travail est énorme pour revaloriser la perception de la rivière. La rivière est considérée comme un fléau, ce qui s'explique probablement par son régime torrentiel. Concernant le guide du riverain, le travail réalisé par le SMIGIBA est remarquable et doit être diffusé largement. Il sera réutilisé par le SMAVD. Le changement de perception de la rivière est une politique de longue haleine, c'est un travail à conduire sur une ou plusieurs générations. Enfin, concernant les aspects sédimentaires, le sujet est également au cœur du travail mené sur la Durance, d'où la nécessité de mutualiser les moyens. M. PIGNOLY fait part de l'embauche d'une nouvelle personne au SMAVD sur le thème de la ressource en eau, cette personne servira de lien entre le SMAVD et toutes les structures de gestion présentes sur le bassin versant.

Les discussions étant terminées, la séance a été levée à 16h45.